



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 août 2021  
Français  
Original : anglais



## Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

### Commission économique pour l'Europe

### Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

#### Comité des forêts et de l'industrie forestière

#### Commission européenne des forêts

##### Soixante-dix-neuvième session

Rome, 22-25 novembre 2021

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts  
de la FAO : Présentation des activités forestières menées par  
le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale**

##### Quarante et unième session

Rome, 22-25 novembre 2021

## Activités forestières menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document a pour objet de résumer les activités forestières en cours et futures menées par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, ainsi que la planification et les priorités des activités régionales. Les représentants souhaiteront peut-être examiner les travaux en cours et prévus et donner des conseils.



## I. Introduction

1. Les pays d'Europe et d'Asie centrale présentent des caractéristiques très diverses s'agissant des conditions climatiques, sociales et économiques. Ces conditions ont une incidence importante sur les forêts et autres terres boisées. L'agriculture joue un rôle important dans les zones rurales d'Europe et d'Asie centrale, en particulier en Europe orientale et du Sud-Est, ainsi qu'en Asie du Sud-Est, qui sont exploitées par les hommes depuis des millénaires. La récolte de bois de feu et l'exploitation forestière à des niveaux non durables, le pâturage, les incendies, l'exploitation minière et le développement urbain y ont, à des degrés divers, affecté l'intégrité des écosystèmes forestiers. En outre, les effets des changements climatiques, notamment l'augmentation de la fréquence des sécheresses et la baisse du niveau des nappes phréatiques devraient s'accélérer encore, et les changements d'espèces et de leur composition pourraient menacer davantage la stabilité des écosystèmes forestiers de la région. Le couvert forestier de l'Asie centrale et du Caucase est faible, et la croissance des forêts y est lente. La collecte de bois de feu et le pâturage entraînent la déforestation et la dégradation croissante des forêts, en particulier en Asie centrale, mais aussi en Europe orientale et du Sud-Est. La dégradation des terres et la désertification, exacerbées par les changements climatiques, posent de graves problèmes, principalement en raison de pratiques agricoles inappropriées.

2. Conformément aux priorités régionales approuvées par la trente-et-unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe<sup>1</sup>, le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et le Bureau sous-régional pour l'Asie centrale ont appuyé les pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour gérer leurs ressources forestières de manière durable au moyen de programmes de foresterie et d'activités opérationnelles dans le cadre des objectifs stratégiques de la FAO, des initiatives régionales du Bureau régional et des objectifs de développement durable concernés.

## II. Programme de travail régional du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale pour l'exercice biennal 2020-2021

3. Le Plan à moyen terme 2018-2021 et le Programme de travail et budget 2020-2021 de la FAO, assorti de ses cinq programmes stratégiques, contribuent à atteindre 40 cibles des objectifs de développement durable dont le degré de réalisation est mesuré par 52 indicateurs, l'accent étant mis sur l'objectif 2 (« Faim zéro »), ainsi que sur les objectifs 1 (« Pas de pauvreté »), 8 (« Travail décent et croissance économique »), 13 (« Mesures contre les changements climatiques »), 14 (« Vie aquatique ») et 15 (« Vie terrestre »).

4. Au niveau régional, la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe formule des positions régionales sur des questions politiques et réglementaires de portée mondiale, recense les problèmes particuliers de la région de l'Europe et de l'Asie centrale et donne des conseils à leur sujet, et convient des priorités des travaux de la FAO en matière agricole, halieutique et forestière dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale. Ces priorités régionales convenues doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents de planification, de programmation et de budgétisation de l'organisation. À sa trente-deuxième session, en 2020, la Conférence régionale a approuvé les quatre priorités suivantes pour la région :

a) Articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes ;

b) Transformer les systèmes alimentaires et favoriser l'ouverture à de nouveaux marchés grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des

---

<sup>1</sup> Rapport de la trente et unième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe  
<http://www.fao.org/3/mw908fr/mw908fr.pdf>.

politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires afin d'honorer les engagements vis-à-vis de l'OMC et de promouvoir le développement des chaînes de valeur ;

c) Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs touchant à l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ;

d) Lutter contre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

5. Pour agir sur ces priorités, la Conférence régionale a élaboré trois initiatives régionales axées sur les petits exploitants et le développement des exploitations agricoles familiales, sur le commerce agroalimentaire et l'intégration des marchés, et sur la gestion durable des ressources naturelles dans un climat en évolution. Cette dernière initiative répond à la nécessité urgente de résoudre les problèmes posés par les changements climatiques dans le cadre des dispositions de l'Accord de Paris et souligne le caractère transversal de ces changements. Ces priorités et initiatives régionales sont reprises dans le Programme de travail et budget de la FAO pour la région ; à ce titre, elles bénéficieront d'une approche programmatique, qui appuie la mise en œuvre des programmes de pays en mobilisant les compétences techniques de l'organisation pour traiter les objectifs stratégiques et les thèmes transversaux (statistiques, genre, nutrition, gouvernance et changements climatiques).

6. En outre, les initiatives régionales permettent de mieux répondre aux demandes des pays et d'élaborer les cadres de programmation par pays de manière intégrée, ainsi que d'accroître les effets des interventions et leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Les activités de la FAO dans chaque pays sont déterminées par le cadre de programmation, dans lequel sont définis les domaines thématiques et les activités de coopération convenus entre la FAO et le gouvernement concerné ainsi que les plans de travail par pays, qui concrétisent à moyen terme les résultats convenus tels qu'énoncés dans le cadre de programmation par pays et dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

7. Les activités du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale en matière de foresterie comprennent les priorités suivantes :

a) Assurer une utilisation et une gestion durable des ressources forestières ligneuses et non ligneuses en aidant les pays membres à évaluer et surveiller les forêts, les arbres ainsi que la faune et la flore sauvages en tenant dûment compte de la préservation de la biodiversité ;

b) Renforcer la capacité des pays à faire face aux menaces croissantes posées par les invasions de ravageurs et d'espèces envahissantes occasionnées par l'expansion du commerce international associée aux changements climatiques locaux, et à appliquer le Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier et d'autres guides connexes sur la santé des forêts ;

c) Renforcer la capacité des pays à évaluer et surveiller les effets des changements climatiques sur les ressources forestières et foncières, à restaurer les forêts et les paysages dégradés et aider les pays à s'adapter à ces changements et à en atténuer les effets.

8. Conformément à ses priorités, le Bureau régional a organisé ou soutenu :

a) La troisième réunion annuelle du Réseau Europe et Asie centrale de lutte contre les espèces envahissantes en milieu forestier (REUFIS), parallèlement à une formation technique intitulée « Les espèces envahissantes parasites du châtaignier et leur gestion », à Bursa (Turquie), du 18 au 20 novembre 2019 ;

b) La signature en 2019-2020 avec l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) d'une lettre d'accord portant sur l'étude et la caractérisation des populations locales du champignon responsable du chancre du châtaignier (*Cryphonectria parasitica*) et le recensement de souches d'hypovirus en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie et dans certains pays des Balkans ;

c) La signature en 2019-2020 avec la Chambre des ingénieurs forestiers de Turquie (OMO) d'une lettre d'accord relative à la fourniture de directives techniques sur la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) et de rapports de situation sur des produits spécifiques sélectionnés ;

d) Un webinaire mondial sur le thème « Espèces envahissantes en milieu forestier, la prochaine pandémie mondiale ? » organisé conjointement avec le REUFIS et d'autres réseaux régionaux de lutte contre ces espèces le 29 juillet 2020 ;

e) Un webinaire intitulé « Protéger les chênes pour les générations futures en Europe et en Asie centrale », organisé conjointement avec le REUFIS le 26 novembre 2020 ;

f) La réalisation en 2021 d'une étude documentaire des plans d'urgence nationaux ou des plans d'urgence portant sur des ravageurs spécifiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'urgence nationaux incluant des exemples de mesures de lutte contre les scolytes et d'autres espèces qui envahissent le milieu forestier ;

g) La réalisation en 2021 d'une étude régionale sur les systèmes d'alerte et d'intervention rapides permettant de prévenir la pullulation d'espèces envahissantes et d'en atténuer les effets en Europe et en Asie centrale ;

h) La préparation de la carte de répartition géographique des peuplements d'espèces d'arbres indigènes adaptés à la récolte de graines, y compris l'élaboration de lignes directrices sur la manière d'utiliser cette carte aux fins de la conservation de la biodiversité génétique en Asie centrale, et l'organisation d'un atelier de formation sur ces lignes directrices (prévues pour 2021) ;

i) La préparation de lignes directrices relatives aux effets des changements climatiques sur la gestion durable des forêts en Asie centrale, et l'organisation de la conférence correspondante (prévue pour 2021) ;

j) La mise en œuvre du programme de partenariat FAO-Turquie pour les forêts.

9. La majeure partie de l'assistance technique de la FAO a été fournie dans le cadre de projets que celle-ci a elle-même mis en œuvre, soit grâce aux fonds de son Programme ordinaire au titre du Programme de coopération technique, soit en ayant recours à des fonds extrabudgétaires, provenant principalement des fonds du Programme de coopération FAO-Gouvernements ou du Fonds fiduciaire unilatéral.

## **A. Pays et territoires ayant demandé une assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets visant à résoudre des problèmes particuliers**

### **1. Arménie**

10. La population rurale de l'Arménie, pays qui a été classé par la Banque mondiale parmi les quatre pays de la région de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale les plus vulnérables aux changements climatiques, dépend fortement du bois de feu pour assurer son approvisionnement énergétique. La FAO a fourni une assistance technique à la République d'Arménie pour l'élaboration d'un projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Résilience des forêts d'Arménie, amélioration de l'adaptation et de la croissance verte rurale grâce à l'atténuation (GCP/ARM/008/GCF) » par l'intermédiaire de deux projets du Fonds du Programme de coopération technique (TCP/ARM/3602, TCP/ARM/3703). Le projet proposé par le Fonds vert pour le climat comporte trois volets, à savoir les investissements dans la restauration des forêts, la consommation du bois de feu comme facteur principal de dégradation des forêts, et la participation des communautés rurales à la gouvernance et à la gestion des forêts. Le projet, d'une durée de huit ans, a été approuvé par le conseil d'administration du Fonds vert pour le climat en août 2020, et sa phase de lancement a débuté à l'automne 2021. L'investissement total s'élève à 19 168 240 dollars des États-Unis, dont une subvention de 10 000 000 dollars du Fonds vert pour le climat.

11. Afin de créer un environnement propice à la mise en œuvre des projets du Fonds vert pour le climat, le Gouvernement arménien a décidé de mettre à jour les documents d'orientation pertinents, en particulier sa politique et sa stratégie forestières nationales ainsi que son programme forestier national, adoptés respectivement en 2004 et 2005. La FAO a fourni une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour aider l'Arménie à réviser les documents intitulés « Politique et stratégie forestières nationales » (2004) et « Programme forestier national » (2005), ces deux révisions reposant sur un processus de consultation des parties prenantes nationales. L'exécution du projet du Fonds du Programme de coopération technique intitulé « Appui technique à la révision de la politique et du cadre stratégique nationaux pour les forêts » (TCP/ARM/3801), doté d'un budget de 44 000 dollars, court de mars 2020 à septembre 2021.

## **2. Azerbaïdjan**

12. La dégradation des forêts et la déforestation à petite échelle due au surpâturage, à l'élevage du bétail et aux coupes illégales, ainsi que les lacunes des pratiques de gestion actuelles sont les principaux problèmes auxquels le secteur de la foresterie fait face en Azerbaïdjan. Le projet intitulé « Évaluation et suivi des ressources forestières pour renforcer le cadre des connaissances forestières en Azerbaïdjan » est axé sur la mise en place d'une gestion durable des forêts afin d'apporter des avantages sociaux et économiques, d'améliorer la qualité des forêts existantes et d'accroître les stocks de carbone forestier. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 1 400 000 dollars provenant de la sixième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2018 à 2021.

13. La dégradation des terres, la fragmentation des habitats, la surexploitation, la pollution due aux déchets, les espèces envahissantes et les changements climatiques sont les principales causes du déclin de la biodiversité en Azerbaïdjan. Le projet intitulé « Conservation et utilisation durable de la biodiversité : renforcer le système de zones protégées de l'Azerbaïdjan en améliorant sa gouvernance et sa gestion » a pour but de rendre le système national de zones protégées plus efficace afin de fournir des avantages environnementaux globaux en adoptant une approche paysagère en matière de gouvernance et de gestion. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 2 639 726 dollars provenant de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2021 à 2025.

14. Le soutien à la création de revenus grâce à l'apiculture ainsi que la prise en compte adéquate de la pollinisation dans les plans de gestion forestière font partie des priorités des ministères concernés. Ces deux préoccupations du Gouvernement seront traitées dans le cadre du projet « Stratégie de sauvegarde de la biodiversité forestière par la promotion de l'apiculture – Intégration des pollinisateurs dans les plans de gestion durable des forêts ». Ce projet vise à aider le pays à développer ses capacités et ses connaissances afin d'intégrer la biodiversité (notamment les pollinisateurs) dans les plans de gestion durable des forêts en Azerbaïdjan. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 40 000 dollars provenant du Fonds du Programme de coopération technique, court de 2021 à 2022.

15. Un document de réflexion a été élaboré pour le projet intitulé « Évaluation des conditions environnementales et de leur degré de dégradation dans certaines régions de l'Azerbaïdjan ». L'objectif est d'élaborer une proposition pour l'évaluation des ressources naturelles dans les zones récemment libérées de l'Azerbaïdjan.

## **3. Bosnie-Herzégovine**

16. La Bosnie-et-Herzégovine, dont 53 % du territoire est boisé, est riche en ressources forestières. Les forêts représentent la principale source de revenus de nombreuses petites communes, ainsi qu'une source d'énergie essentielle pour soutenir les moyens de subsistance dans les zones rurales. Leur exploitation est toutefois inégale, à l'instar du réseau de routes forestières qui met en péril la durabilité écologique des forêts les plus accessibles. De plus, les expériences menées avec succès à l'étranger sur l'utilisation d'essences à croissance rapide dans les plantations forestières sont très peu prises en compte (les forêts de plantation représentent moins de 0,1 % de la superficie totale du pays), et il n'existe aucune approche stratégique dans ce domaine, malgré l'intérêt que la création de forêts de plantation pourrait présenter pour réduire la pression que la demande de produits forestiers (bois rond, fibres, bois de chauffage et produits forestiers non ligneux) fait aujourd'hui peser sur les forêts

naturelles et pour obtenir de nombreux avantages économiques beaucoup plus rapidement que ces forêts naturelles peuvent le faire. La FAO a fourni une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour aider la Bosnie-Herzégovine à entreprendre une évaluation des emplacements potentiels pour la plantation de forêts, en se concentrant sur les essences d'arbres à croissance rapide le long des rivières, et à préparer une base de données et des lignes directrices pour la création et la gestion des forêts de plantation. L'exécution du projet du Fonds du Programme de coopération technique intitulé « Potentialités des forêts de plantation à croissance rapide » (TCP/BIH/3802), doté d'un budget de 63 000 dollars, court de mai 2021 à avril 2022.

#### **4. Géorgie**

17. Les forêts et autres ressources arboricoles (arbres fruitiers et palmiers) sont extrêmement importantes pour la Géorgie, tant pour l'économie et les moyens de subsistance de la population rurale que pour la protection de l'environnement et la biodiversité. On recense actuellement dans la région du Caucase 20 espèces de ravageurs envahissants (milieux forestier et horticole) qui sont susceptibles de menacer gravement les moyens de subsistance et l'environnement en Géorgie. La FAO fournit une assistance technique dans le cadre de la phase II du Programme de développement rural de l'Union européenne et du Programme des Nations Unies pour le développement afin de permettre aux acteurs locaux de vivre de l'agriculture en renforçant leur capacité à lutter, entre autres, contre les quatre principales espèces envahissantes (charançon rouge du palmier, pyrale du buis, chancre du châtaignier et punaise marbrée). Un projet financé par l'Union européenne dans le cadre d'ENPARD III (GEO/18/001/01/99) et doté d'un budget de 900 000 dollars (pour les seules activités forestières) a été mis en œuvre entre septembre 2018 et septembre 2021.

#### **5. Kirghizistan**

18. Le projet du FEM et de la FAO intitulé « Gestion durable des ressources forestières et foncières en zone de montagne dans les conditions des changements climatiques au Kirghizistan » s'est achevé avec succès en mai 2021, tous les résultats escomptés ayant été atteints. Le projet visait à contribuer à la gestion durable et à l'amélioration de la productivité des écosystèmes silvoagropastoraux des zones de montagne et des moyens de subsistance des populations de montagne en République kirghize. Il a permis d'adopter une démarche intersectorielle plus intégrée qui tient compte du rôle des ressources foncières et forestières dans le bilan carbone, et dégage en même temps de multiples avantages environnementaux et socioéconomiques d'ordre général grâce à la facilitation des flux de services écosystémiques essentiels tels que la régulation du climat et de l'eau, la limitation de l'érosion des sols et l'atténuation des risques naturels.

19. Au Kirghizistan, le bétail constitue la première source de revenus, la principale source d'alimentation et un filet de sécurité financière pour les habitants pauvres des zones rurales. Les changements climatiques et la mauvaise gestion des ressources naturelles ont entraîné un surpâturage, une dégradation accrue des forêts et une forte érosion des sols. Le projet du Fonds vert pour le climat intitulé « Stockage du carbone au moyen d'investissements climatiques dans les forêts et les pâturages » permettra de réduire les facteurs responsables de la dégradation des terres et les émissions qui en découlent en soutenant les institutions nationales et en encourageant la gestion participative, écosystémique et durable des ressources naturelles et les investissements dans la croissance verte. Le projet comprendra la mise en place d'une planification intégrée des ressources pastorales et forestières ainsi que des investissements locaux dans la régénération des forêts naturelles, la gestion durable des forêts, le boisement et le reboisement. Le projet garantira, généralisera et renforcera les conditions favorables à la diversification et à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité, en réduisant la dépendance des communautés à l'égard des utilisations directes des ressources (les forêts et les pâturages) et en leur permettant de s'appuyer davantage sur des services écosystémiques tels que la protection (réduction de la vulnérabilité climatique), la biodiversité et la diversification des moyens de subsistance. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 50 000 000 dollars alloué par le Fonds vert pour le climat et d'autres cofinanciers, court de 2021 à 2029.

20. Dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du FEM, la FAO a conçu un projet portant sur l'élaboration d'un cadre juridique global pour la prévention des risques biotechnologiques au Kirghizistan conformément au Protocole de Cartagena. Le formulaire de description de projet a été approuvé en juin 2021, le montant de la contribution du FEM devrait s'élever à 1,5 million de dollars. La préparation du descriptif complet du projet commencera prochainement.

## 6. Kosovo<sup>2</sup>

21. Deux problèmes constatés dans le secteur forestier, à savoir le manque de données sur les forêts et leur mauvaise qualité, et la nécessité de créer des emplois pour les ruraux pauvres, étaient au centre du projet de foresterie précédemment mis en œuvre par la FAO et financé par la Finlande (GCP/KOS/005/FIN). À la demande du Kosovo et avec son appui financier, la FAO fournit une assistance technique en vue d'améliorer la disponibilité des données et de concevoir des programmes d'accès à l'emploi dans le secteur forestier. L'exécution de ce projet du Fonds fiduciaire unilatéral, intitulé « Appui complémentaire à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie forestières au Kosovo » (UTF/KOS/006/KOS), doté d'un budget de 210 829 dollars, court de septembre 2016 à mars 2022.

22. La formulation du projet FAO-Programme mondial d'étude de la canopée intitulé « Soutien au renforcement de la gestion durable et polyvalente des forêts pour améliorer les moyens de subsistance des populations rurales et faire face aux changements climatiques au Kosovo » (GCP/KOS/007/SWE) a été achevée, et l'accord de financement avec la Suède (2,5 millions de dollars) a été signé fin 2019. Un accord de financement supplémentaire avec l'Union européenne (1,5 million de dollars) devrait être signé en 2021 pour combler le déficit de financement. Le projet vise à gérer plus efficacement les forêts en adoptant une approche polyvalente, à établir une bonne base juridique pour la gestion des forêts et à soutenir les chaînes de valeur forestières tenant compte des questions de genre afin de lutter contre la pauvreté. L'exécution du projet a débuté en 2020.

## 7. République de Moldova

23. Les forêts de la République de Moldova sont considérées comme une ressource naturelle renouvelable stratégique susceptible de contribuer au développement économique national. Des informations adéquates sur les forêts sont essentielles pour l'élaboration des politiques et la prise de décisions, mais aucun inventaire forestier systématique n'a jamais été mené à l'échelle nationale. La FAO fournit une assistance technique à la République de Moldova pour développer les ressources humaines et les capacités techniques nécessaires et lui permettre d'assumer les responsabilités institutionnelles relatives à la conception et l'établissement d'un inventaire forestier national conforme aux normes les plus récentes. Cette assistance comprend la réalisation d'une évaluation préliminaire du couvert terrestre permettant de dresser le premier inventaire forestier national. L'exécution du projet du Fonds du Programme de coopération technique intitulé « Développer la capacité institutionnelle de l'Agence nationale des forêts en préparation de l'inventaire forestier national » (TCP/MOL/3702), doté d'un budget de 60 000 dollars, court de mai 2019 à décembre 2021.

24. Cependant, la fragmentation des ressources forestières et leur répartition inégale dans le pays font qu'il est difficile de relever le défi des changements climatiques, d'améliorer les conditions de vie de la population et de fournir des produits ligneux et non ligneux sans mettre en péril la préservation de la biodiversité et le potentiel de stockage du carbone des forêts. Afin de remédier à cette situation, le Gouvernement s'est fixé pour objectif de porter la surface des zones boisées à 15 % de la superficie totale du pays d'ici à 2020 et d'améliorer en même temps l'état des forêts fortement dégradées. Les progrès sont toutefois lents en raison des capacités techniques et institutionnelles limitées du pays. La FAO a fourni une assistance technique dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique pour mener des études de pré faisabilité concernant le potentiel d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le secteur forestier ; ces études serviront à faire une ébauche du projet, le but étant de soumettre une véritable proposition de projet au Fonds vert pour le climat. L'exécution du projet du Fonds du Programme de

<sup>2</sup> Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

coopération technique intitulé « Promouvoir une gestion des ressources naturelles durable et résiliente face aux changements climatiques » (TCP/MOL/3705), doté d'un budget de 52 000 dollars, court de novembre 2020 à octobre 2021.

## 8. Serbie

25. La loi sur les forêts et la loi sur la protection de la nature constituent le principal cadre juridique qui régit la conservation et la gestion des forêts en République de Serbie. La stratégie de développement forestier, qui fixe le cadre opérationnel de l'aménagement et de la planification forestiers, inscrit la conservation et l'amélioration de la biodiversité parmi les principes de la gestion durable des forêts. La FAO, en collaboration avec les parties prenantes nationales, a élaboré un projet du FEM dont l'objectif est d'éliminer les obstacles à la gestion durable des forêts dans toute la Serbie. À cette fin, le projet vise à : i) mettre en place un système d'information forestière et à réaliser le deuxième inventaire forestier national de la Serbie ; ii) renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs publics et privés ; iii) renforcer les capacités de mise en œuvre des pratiques de gestion durable des forêts ; iv) concevoir des mécanismes incitatifs visant à encourager les propriétaires forestiers privés à adopter une gestion durable des forêts ; v) appliquer de nouvelles méthodes de planification et de mise en œuvre de la gestion forestière dans deux régions pilotes. L'exécution du projet intitulé « Contribution de la gestion durable des forêts à un développement à faible taux d'émissions et résilient en Serbie » (GCP/SRB/002/GFF), doté d'un budget de 29 454 799 dollars, dont une contribution du Fonds pour l'environnement mondial de 3 274 658 dollars, court de janvier 2018 à décembre 2022.

26. La FAO et ses partenaires nationaux ont également élaboré, dans le cadre de la septième phase de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, un projet de suivi sur la restauration des forêts et des paysages des terres dégradées en Serbie, qui a été soumis au secrétariat du FEM pour approbation par le Conseil. Le budget indicatif total sera de 6 000 000 dollars, dont une contribution de 875 891 dollars du FEM. La période d'exécution prévue court de janvier 2022 à décembre 2025.

27. À la demande du Gouvernement, la FAO, dans le cadre d'un projet du Fonds du Programme de coopération technique, a aussi fourni au pays une assistance technique pour qu'il puisse mener des études de préféabilité sur le potentiel d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le secteur forestier, afin de soumettre à terme une proposition de projet au Fonds vert pour le climat (FVC). L'exécution du projet du Fonds du Programme de coopération technique intitulé « Favoriser la résilience des forêts face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité grâce à des investissements dans l'atténuation et l'adaptation » (TCP/SRB/3801), doté d'un budget de 53 000 dollars, court d'avril 2021 à septembre 2021. Les conclusions de ce projet ont débouché sur la rédaction d'un document de réflexion qui a été soumis pour examen au secrétariat du Fonds vert pour le climat en vue de l'élaboration d'un projet du FVC.

## 9. Turquie

28. La pression humaine exercée sur les ressources limitées en eaux de surface et en eaux souterraines, la dégradation des terres causée par l'érosion, les inondations et les glissements de terrain, la baisse du niveau des nappes phréatiques et l'assèchement des zones humides sont les principaux problèmes qui se posent dans le bassin fermé de Konya en Turquie. Le projet intitulé « Gestion durable des terres et agriculture respectueuse du climat dans le bassin fermé de Konya » met l'accent sur la durabilité de la gestion agricole et foncière et sur l'adaptation et la diffusion de technologies à faible intensité de carbone. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 5 700 000 dollars provenant de la cinquième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2015 à 2021.

29. L'expansion des cultures, la croissance des infrastructures, le surpâturage, la collecte de plantes médicinales et le braconnage d'espèces rares (gazelle et grande outarde) menacent l'intégrité des steppes en Turquie. Les espèces et les écosystèmes sont touchés par la perte de connectivité due à la fragmentation des paysages. Le projet intitulé « Conservation et gestion durable des écosystèmes steppiques de la Turquie » s'attache à la conservation des steppes par la gestion de zones protégées et à l'intégration de cette conservation dans les zones cultivées.



L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 2 300 000 dollars provenant de la cinquième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2016 à 2022.

30. La formulation du projet du FEM et de la FAO intitulé « Conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts des Kaz Dağları » a commencé en novembre 2020. Le projet vise à améliorer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts dans la région des Kaz Dağları en Turquie grâce à la création de zones protégées et à l'intégration de la conservation de la biodiversité dans les espaces cultivés afin de dégager des avantages environnementaux et socioéconomiques. Le budget prévu est de 4 600 000 dollars. La version définitive du descriptif du projet devrait être présentée au secrétariat du FEM en octobre 2021.

31. Deux projets FAO-Fonds fiduciaire unilatéral portant sur l'élaboration d'une étude de faisabilité et d'instruments environnementaux et sociaux ont été préparés avec la Turquie en juillet et août 2020 afin d'obtenir un prêt de la Banque mondiale pour le projet de réhabilitation du bassin de Bolaman (UTF/TUR/067/TUR) et pour le projet de réhabilitation du bassin de Cekerek (UTF/TUR/068/TUR). Les deux projets se sont achevés avec succès en juillet 2021, tous les résultats escomptés ayant été atteints. Le budget total des deux projets s'élevait à 750 000 dollars.

## 10. Ukraine

32. La promotion de la restauration des paysages dégradés dans les zones de steppe et de forêt steppique est l'une des priorités de l'Ukraine. En collaboration avec les parties prenantes nationales, la FAO a élaboré et met en œuvre un projet du FEM qui a pour objectifs de : 1) créer un environnement propice aux pratiques de gestion intégrée des ressources naturelles ; 2) restaurer la productivité et la résilience des espaces cultivés grâce à la gestion intégrée des ressources naturelles ; 3) développer l'apprentissage et le partage des leçons tirées de l'expérience. Le deuxième objectif prévoit le renforcement des capacités relatives à l'amélioration de la gestion des bandes boisées, ainsi que des démonstrations sur le terrain d'activités de réhabilitation et de gestion polyvalente (lutte contre l'érosion, stockage du carbone, produits forestiers non ligneux). L'exécution du projet intitulé « Gestion intégrée des ressources naturelles dans les paysages dégradés des zones de steppe et de forêt steppique d'Ukraine » (GCP/UKR/004/GFF), doté d'un budget total de 12 099 751 dollars, dont une contribution de 1 776 484 dollars du Fonds pour l'environnement mondial (affectée à hauteur de 60 % à la composante 2), courrait de novembre 2017 à juillet 2020.

33. La formulation de la composante forestière du programme de la FAO en Ukraine (Soutien à la mise en œuvre des politiques agricoles et alimentaires/Europeaid/137-136/DH/SER/UA) a été achevée en 2020, et l'accord de financement a été conclu avec l'Union européenne au début de 2021. Le budget total de la composante forestière est d'environ 600 000 dollars. Cette composante vise à instaurer un environnement favorable au secteur forestier afin de contribuer à assurer la viabilité à long terme de la gestion forestière et d'améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans le secteur. L'exécution du projet a commencé en mars 2021.

## 11. Ouzbékistan

34. L'insuffisance des données sur les forêts pour la planification de la gestion, la faiblesse du stockage du carbone, l'absence de couvert forestier, la dégradation due au pâturage ainsi que l'exploitation non durable du bois d'œuvre, du bois de feu et des produits forestiers non ligneux sont les principaux problèmes auxquels l'Ouzbékistan doit faire face. Le projet intitulé « Gestion durable des forêts dans les zones de montagne et les vallées » est axé sur la mise en place d'une gestion durable des forêts et l'amélioration de l'état des ressources forestières et arboricoles. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 3 100 000 dollars provenant de la sixième phase de reconstitution des ressources du FEM, court de 2017 à 2022.

## **B. Assistance technique dans le cadre de l'appui de la FAO à des projets sous-régionaux visant à résoudre des problèmes communs à plusieurs pays**

35. La République du Bélarus et l'Ukraine disposent toutes deux d'un grand potentiel d'aménagement forestier, mais elles sont exposées à de nouvelles menaces liées aux phénomènes météorologiques extrêmes. Combinées à de mauvaises pratiques sylvicoles, des perturbations naturelles telles que les sécheresses graves et prolongées limitent la disponibilité en eau et en éléments nutritifs. En conséquence, sur des milliers d'hectares, les conifères sont soumis à un stress qui les rend sensibles aux attaques de scolytes, dont les invasions sont devenues dévastatrices. La FAO a fourni une assistance technique pour analyser les causes profondes de la pullulation des diverses espèces de scolytes responsables du dépérissement des forêts de pins. Les données et informations disponibles sur l'état sanitaire des forêts de pins et les activités de lutte contre les ravageurs au Bélarus et en Ukraine ainsi que dans les pays voisins ont été examinées pendant une réunion d'experts, et les principales causes du dépérissement des forêts de pins validées. Au cours de cette réunion, des experts internationaux de la santé des forêts ont fait part de leur expérience concernant les invasions à grande échelle et la lutte contre les ravageurs dans d'autres régions et continents, et ont aidé à recenser les mesures de lutte appropriées et les besoins de renforcement des capacités dans ce domaine du Bélarus et de l'Ukraine. Manquant de capacités institutionnelles dans le domaine de la santé des forêts, les Gouvernements bélarussien et ukrainien ont demandé l'assistance technique de la FAO pour appliquer un plan d'action d'urgence contre le dépérissement des forêts de pins et élaborer une solution coordonnée à long terme afin de réduire et de contrôler la fréquence des attaques de scolytes. L'exécution du projet régional intitulé « Renforcement de la résilience des forêts de pins face aux invasions de scolytes et au dépérissement associé » (TCP/RER/3801), doté d'un budget de 405 000 dollars, court du 15 juillet 2020 au 14 juillet 2022.

36. La surexploitation et la dégradation des déserts tempérés découlant du surpâturage, de la collecte de bois de feu et du développement des infrastructures, la perte des services écosystémiques et de la biodiversité ou leur manque d'intégration dans les pratiques d'aménagement du territoire posent des problèmes importants de conservation au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Turkménistan. Le projet intitulé « Initiative pour les déserts d'Asie centrale : conservation et utilisation durable des déserts à hivers froids d'Asie centrale » est axé sur la conservation et la gestion transfrontières des services écosystémiques et de la biodiversité et sur le renforcement des capacités des acteurs au moyen de démarches participatives. L'exécution par la FAO et son partenaire, la Fondation Michael Succow (basée en Allemagne), de ce projet doté d'un budget de 1 200 000 dollars alloué par l'Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (par l'intermédiaire de l'Internationale Klimaschutzinitiative) courrait de 2017 à 2019.

37. Les paysages forestiers se sont dégradés dans toute l'Asie centrale en raison du prélèvement non autorisé de bois de chauffage, de l'exploitation forestière à des fins commerciales et du surpâturage par le bétail domestique. Les institutions forestières manquent de personnel et de fonds pour conduire les activités de gestion forestière et faire respecter les mesures de protection des forêts. Le projet intitulé « Amélioration de la restauration des forêts pour l'aménagement et la durabilité de l'environnement en Asie centrale – FRIENDS » permettra de remédier à ces problèmes. Le projet vise à développer les capacités nationales afin de mener à bien la restauration à grande échelle des forêts et autres terres boisées, en renforçant les connaissances techniques pour prévenir la dégradation. L'exécution du projet, qui est doté d'un budget de 2 000 000 dollars alloué par le programme de partenariat FAO-Turquie pour les forêts, court de 2021 à 2023.

## **C. Travaux régionaux sur les produits forestiers non ligneux (PFNL)**

38. La FAO a apporté son soutien à l'Institut européen des forêts (EFI) dans la mise en œuvre du projet intitulé « Innovation Networks of Cork, Resins and Edibles in the Mediterranean basin » (INCREDIBLE). En tant que membre du conseil consultatif, elle a fourni des orientations, qui visaient à favoriser la communication et le transfert de

connaissances, pour mettre en lumière la façon dont l'amélioration des flux d'échanges et les réseaux multipartites peuvent aider à amorcer une innovation réelle et efficace dans le domaine des produits forestiers non ligneux en Méditerranée et contribuer à la découverte de marchés, à l'innovation sociale et à la coconception de chaînes de valeur innovantes adaptées aux conditions locales<sup>3</sup>. La FAO a aussi coorganisé, avec l'EFI et d'autres partenaires du projet, un Forum sur les politiques intitulé « Le potentiel des produits forestiers non ligneux au service de l'économie verte en Europe »<sup>4</sup> qui s'est tenu en mars 2021, et prépare avec l'EFI un livre blanc sur le thème « Les produits forestiers non ligneux au service des personnes, de la nature et de l'économie verte. Recommandations relatives aux priorités politiques en Europe »<sup>5</sup>. Le livre blanc montre comment les PFNL peuvent contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable et à la mise en place d'une bioéconomie plus durable après la pandémie de COVID-19.

39. Une lettre d'accord relative à la réalisation d'une étude régionale sur le statut des produits forestiers non ligneux dans certains pays des Balkans occidentaux a été signée en 2021 avec le Centre régional pour la foresterie et l'aménagement rural (REFORD), basé en Macédoine du Nord. Les résultats devraient être disponibles au printemps 2022.

### III. Élaboration de programmes de travail régionaux au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale pour le prochain exercice biennal

40. Un nouveau Cadre stratégique 2022-2031<sup>6</sup> et un nouveau Plan à moyen terme 2022-2025<sup>7</sup>, tous deux approuvés à la quarante-deuxième session de la Conférence de la FAO en juin 2021, entreront en vigueur en 2022 ; ils viseront à soutenir le Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

41. Ces quatre axes d'amélioration sont les axes selon lesquels la FAO entend agir pour contribuer directement aux objectifs de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté), n° 2 (Faim « zéro ») et n° 10 (Inégalités réduites) et à la réalisation des objectifs de développement durable dans leur ensemble, ce qui est crucial pour concrétiser la vision globale de l'organisation. Ces axes correspondent aux dimensions économiques, sociales et environnementales interdépendantes des systèmes agroalimentaires. À ce titre, ils plaident également pour l'adoption d'une approche stratégique et systémique dans toutes les interventions de la FAO.

42. L'un des impératifs qui concernent tous les objectifs de développement durable est celui de ne laisser personne de côté, ce qui exige une action mondiale pour atteindre les plus pauvres des pauvres et lutter contre les inégalités. La FAO est particulièrement bien placée pour jouer un rôle dans la réalisation de ces objectifs, en raison de l'étroite relation entre agriculture, zones rurales et pauvreté, et de sa participation à de nombreuses interventions transversales dans ces domaines. La réduction de la pauvreté (objectif de développement durable n° 1) passe par une approche multidimensionnelle et multisectorielle, dont le succès nécessite une action conjointe de toutes les divisions et de tous les bureaux de la FAO.

43. Vingt domaines prioritaires guideront la FAO dans les actions qu'elle va mener pour remédier aux problèmes et créer les conditions propices aux changements qui s'imposent pour réaliser les cibles des objectifs de développement durable qui relèvent de ses compétences. En faisant pleinement siens les objectifs de développement durable, la FAO adopte un langage commun au lieu de cibles et d'indicateurs différenciés.

<sup>3</sup> Voir <https://incredibleforest.net/fr/content/objectives>.

<sup>4</sup> Voir <https://incredibleforest.net/incredible-policy-forum>.

<sup>5</sup> La version définitive du livre blanc est en cours de préparation. La version préliminaire, qui a été examinée au Forum sur les politiques, est disponible à l'adresse suivante : [https://incredibleforest.net/sites/default/files/nwfp\\_white\\_paper\\_draft\\_for\\_consultation\\_9032021.pdf](https://incredibleforest.net/sites/default/files/nwfp_white_paper_draft_for_consultation_9032021.pdf).

<sup>6</sup> Cadre stratégique 2022-2031 : <http://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

<sup>7</sup> Plan à moyen terme 2022-2025 : <http://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

44. En outre, l'Organisation utilisera quatre « accélérateurs » transversaux – i) technologies ; ii) innovation ; iii) données ; iv) compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – dans toutes ses interventions programmatiques, afin d'obtenir des résultats plus rapidement et de limiter au minimum les arbitrages à opérer.

45. Au niveau régional, la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe continuera à formuler des positions régionales sur des questions politiques et réglementaires de portée mondiale, à recenser les problèmes particuliers de la région de l'Europe et de l'Asie centrale et à donner des conseils à leur sujet, et convient des priorités des travaux de la FAO en matière agricole, halieutique et forestière dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale. Ces priorités régionales convenues sont prises en compte lors de l'élaboration des documents de planification, de programmation et de budgétisation de l'organisation. À sa trente-deuxième session, en 2020<sup>8</sup>, la Conférence régionale a affirmé l'importance des priorités révisées proposées pour la région :

a) Articuler des politiques bien conçues, promouvoir l'innovation numérique et renforcer les moyens d'existence ruraux en faisant une large place aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes ;

b) Transformer les systèmes alimentaires et favoriser l'ouverture à de nouveaux marchés grâce à l'harmonisation des règles relatives à la sécurité sanitaire des aliments et des politiques commerciales, sanitaires et phytosanitaires afin d'honorer les engagements vis-à-vis de l'OMC et de promouvoir le développement des chaînes de valeur ;

c) Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et accroître la résilience dans l'agriculture, la foresterie et les autres secteurs touchant à l'utilisation des terres, notamment en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets ; et

d) Lutter contre l'insécurité alimentaire et faire reculer toutes les formes de malnutrition.

46. Afin de traduire ces priorités en un cadre programmatique régional, la programmation 2020-2021 s'appuie sur trois initiatives régionales (IR), à savoir : l'autonomisation des petits agriculteurs et des exploitations familiales au service de l'amélioration des moyens d'existence et de la réduction de la pauvreté (IR-1) ; l'amélioration du commerce des produits agroalimentaires et de l'intégration des marchés (IR-2) ; la gestion durable des ressources naturelles dans un contexte de changement climatique (IR-3). Ces priorités et initiatives régionales seront reprises dans le Programme de travail et budget de la FAO pour la région ; à ce titre, elles bénéficieront d'une approche programmatique qui appuiera la mise en œuvre des programmes de pays, compte dûment tenu des quatre axes d'amélioration, des domaines prioritaires du Programme, des accélérateurs ainsi que des thèmes transversaux (égalité femmes-hommes, jeunes et inclusion).

47. Les initiatives régionales permettent de mieux répondre aux demandes des pays et d'élaborer les cadres de programmation par pays de manière intégrée. À partir de 2020, les cadres de programmation par pays découlent entièrement du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de chaque pays et définissent les domaines thématiques et les activités de coopération convenus entre la FAO et le gouvernement concerné.

48. Comme par le passé, le programme de travail multidisciplinaire régional de la FAO sera formulé conformément au cadre de programmation par pays correspondant et compte tenu des priorités régionales. À l'issue d'un processus itératif interne de planification des travaux auquel participent les bureaux de pays, les bureaux régionaux, les bureaux du siège, les divisions techniques, les commissions régionales de la FAO concernées (en particulier la Commission européenne des forêts) et les organes statutaires mondiaux (en particulier le Comité des forêts), l'organisation élabore ses plans de travail nationaux et régionaux en coordination avec le Bureau de la stratégie, du programme et du budget. Après l'examen institutionnel, le Conseil de la FAO, à la session de décembre qui précède le début du nouvel

---

<sup>8</sup> Rapport de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe : <http://www.fao.org/3/ne289fr/ne289fr.pdf>.

exercice biennal, adopte le Programme de travail et budget biennal sur la base des plans de travail approuvés.

#### **IV. Éléments à prendre en considération**

49. La Commission souhaitera peut-être encourager les pays de la région :

a) À intégrer de manière plus efficace les démarches paysagères des divers organismes d'aménagement foncier chargés de la gestion de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage aux processus de planification nationale pertinents et améliorer la collaboration intersectorielle à l'échelle des paysages ;

b) À veiller à ce que toutes les personnes responsables de l'élaboration de projets nationaux intègrent les considérations relatives à la pauvreté et mènent une analyse de la pauvreté lors de la conception des projets, tirent parti des points d'appui pour lutter contre la pauvreté et s'assurent que les interventions sont inclusives et ne laissent personne de côté ;

c) À promouvoir la production et la consommation durables des PFNL i) en assurant la préservation des PFNL et leur approvisionnement durable ; ii) en créant des chaînes de valeur compétitives, équitables et viables ; iii) en améliorant la qualité des données et informations sur les PFNL, ainsi que leur transparence et leur circulation ; iv) en créant des conditions favorables s'agissant des politiques, du financement et de l'innovation ;

d) À fournir des contributions financières ou en nature pour appuyer les programmes régionaux de la FAO en matière de foresterie, en particulier en ce qui concerne les normes phytosanitaires forestières dans la région, et les activités de la FAO relatives aux projets, en particulier en vue de fournir un financement complémentaire aux projets du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat.

50. La Commission souhaitera peut-être recommander à la FAO :

a) De renforcer l'intégration des démarches paysagères dans les activités forestières fonctionnelles dans la région, ainsi que dans les initiatives régionales actuelles et futures du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, compte tenu du rôle polyvalent des forêts ;

b) D'intégrer les considérations relatives à la pauvreté dans la conception et la formulation des projets, en particulier les grands projets tels que ceux du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, en appliquant des approches telles que la mesure de la pauvreté, les profils de pauvreté, la cartographie de la pauvreté et le ciblage fondé sur les indicateurs de pauvreté ;

c) De continuer d'appuyer la gestion des ressources naturelles, y compris les forêts, en harmonisant et renforçant les politiques nationales, les financements, les incitations ainsi que les cadres et mesures ayant trait à la fiscalité et à la gouvernance, y compris les réglementations, les normes et le suivi des interventions et pratiques en matière de gestion forestière, et le renforcement des capacités dans ces domaines ;

d) De continuer à seconder les pays et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, afin de promouvoir une action coordonnée qui permette d'accroître la production et la consommation durables des PFNL, en veillant au renforcement des capacités liées à la collecte et à la diffusion de statistiques sur les PFNL ;

e) De continuer à soutenir le Réseau Europe et Asie centrale de lutte contre les espèces envahissantes en milieu forestier (REUFIS) et ses activités, notamment en organisant des formations thématiques sur les nouvelles espèces envahissantes.